

Un Essai de Piraterie en 1913

S'il est une catégorie d'individus que l'on pouvait croire disparus, c'est bien celle des forbans de la mer, des boucaniers, des terribles pirates qui, hissant à leur corne le pavillon noir à tête de mort du "Joyeux Roger", sonnaient la terreur sur les océans.

Et pourtant, en plein XXI^e siècle, on aura vu se produire ce fait extraordinaire, une vulgaire goélette de commerce transporter brusquement en navire pirate par son équipage et réussissant pendant plusieurs mois à déjouer toutes les poursuites.

Ces choses-là n'arrivent plus guère que dans les pièces du théâtre et il faut faire un effort d'imagination pour admettre qu'elles sont encore possibles dans la réalité.

Mais quand on y réfléchit, on se demande comment des faits semblables ne se produisent pas plus souvent. Ce n'est pas l'absence, le courage qui manquent aux criminels; ce ne sont pas non plus les scrupules qui les empêchent. Ils ont montré plusieurs fois qu'ils ne reculent devant l'emploi d'aucun moyen pour accomplir leurs sinistres exploits.

Dès lors qu'ils n'hésitent pas à commettre des attaques à main armée en pleine mer, à arrêter des automobiles en tuant les chauffeurs, comme faisaient autrefois les détresseurs de grands chemins, pourquoi n'agiraient-ils pas de même sur mer?

Evidemment, le métier de pirate exige des connaissances spéciales et une certaine mise de fonds. Pour le pratiquer d'une façon très moderne, il faudrait disposer d'un navire excessivement rapide et bien armé.

Les forbans qui ont tenté au début de cette année de renouveler les sinistres exploits du capitaine Kid étaient plus modestes. Ils se contentaient de jeter leur capitaine par dessus bord et de continuer à naviguer pour leur compte, dominant la chasse aux navires de petit tonnage quand ils en rencontraient.

Une goélette ne marche pas bien vite et ils n'eussent pu exercer leur coupable industrie plus de huit jours dans l'Atlantique, mais l'océan Pacifique, en dehors des grandes lignes suivies par les paquebots, n'est guère fréquenté. C'est ce qui explique pourquoi les bandits purent commettre leurs forfaits sans être signalés et comment ils jouirent relativement longtemps de l'impunité.

Le 8 janvier dernier la goélette allemande "Westphalia" venait de quitter l'île de Tongatabou, faisant voile vers les Fidji, quand l'équipage, qui avait préparé son coup depuis longtemps, se révolta. En un quart d'heure, le capitaine, surpris avant d'avoir pu se défendre, fut jugé et expédié aux requins qui se le disputèrent.

Les matelots enrôlés dans ces petites îles de l'Océanie n'ont pas en général une moralité au-dessus de tout reproche. Ce sont des individus de nationalités diverses, déserteurs pour la plupart, et qui sont aptes à toutes les mauvaises besognes.

Celui qui avait fomenté la révolte du "Westphalia" s'appelait William Christian. C'était un maître d'école, fort comme plusieurs Turcs et dont ses compagnons organisaient le coucouteau prompt à sortir de sa gaine.

Il décida de donner la chasse aux petits navires caboteurs et de descendre à terre de loin en loin pour faire des razzias dans les villages.

La fortune qui est capricieuse, sourit d'abord aux bandits. Du 8 janvier au 23 mars ils ne capturèrent pas moins de seize navires et saquegèrent trois plantations aux îles Souvarow. Entre temps, ils avaient terrorisé les indigènes de plusieurs petites îles des Samoa. Les autorités allemandes faillirent les prendre sur le fait et ils s'éloignèrent prudemment vers d'autres rivaux.

En avril, ils attaquaient un sloop dans les parages des Norfolk, au nord de la Nouvelle-Zélande, tuant trois matelots et jetant les autres à la mer. L'un d'eux, qui resta accroché à une caisse durant plus de dix heures, fut recueilli et put donner d'utiles renseignements sur les pirates. C'est alors que le "Secret Service of New South Wales" s'occupa activement de pourchasser le "Westphalia". L'un de ses navires rencontra les pirates au large de l'île de Lord Howe. Ils n'avaient pas craint de s'approcher dangereusement de l'Australie. Cette audace leur fut fatale. Les policiers de l'océan ayant fait les sommations d'usage, commencèrent le feu sur la goélette. Ce fut un désastre complet à bord. Certains pirates voulaient se rendre, les autres étaient partisans de la résistance. Ils finirent par s'échapper mutuellement et se massacrer sous les yeux des agents du "Secret Service". Ceux-ci ne purent finalement en capturer que trois, dont le fameux William Christian. Tous les autres étaient mortellement blessés. Et, de

toute évidence, les trois derniers chenapans recevront comme récompense de leurs exploits une jolie cravate de chanvre.

VENTES INSCRITES AU BUREAU D'ALIENATIONS

Mme Joseph Haydel à Joseph Bruno, terrain, Dorgenois, Roussein, Lapeyrouse et Onzaga, \$3,100.

Joseph Schilkoffsky à Eucharist I. Thompson, épouse de Fred. Moore, terrain et portion, Washington, Quartière, St-Patrick et St-Denis, \$4,029.25.

Mme John S. Voelker à Henry P. Bloemer, 2 terrains, Humanité, Allen, Plaisir et Nlle-Orléans, \$600.

Mme Frederick Hufft à la Security Bldg and Loan Ass'n, portion, Plessant, Camp, Harmonie et Chestnut, \$1,500.

Acquéreur au vendeur, même propriété, \$1,500.

Fred. Schick à Christian D. Rodick, portion, Banks, Salcedo, Lopez et Baudin, \$2,500.

Chas. N. Wogan à la American Homestead Co., portion, avenue Louisiana, Chestnut, Delachaise et Camp, \$3,600.

Acquéreur au vendeur, même propriété, \$3,600.

Jonas H. Levy à Bruce Mc Master et al, 3 terrains, Carondelet, St-André, Baronne et Félicité, \$10,000.

Society of the Daughters of Charity of St-Vincent de Paul aux Daughters of Charity of St-Vincent de Paul, 10 terrains, Annonciation, Constance, Melpomène et Thalie, \$75,000.

Mme John G. Gordy à la French Market Homestead Ass'n, terrain, Dumaine, St-Philippe, White et Dupré, \$1,205.

Acquéreur au vendeur, même propriété, \$1,500.

Suc. Veuve Wm Kern à Henry P. Dart, lem, avenue Carrollton, Forshey, Oleander et Dublin, \$16,000.

N. O. Land Co. à Ernest H. Lockenberg et Thomas M. Jolly, 2 terrains, Filmore, Milne, Twigg et Iberville, \$500.

Même à Geo. W. Loga, 2 terrains, Iberville, Twigg, Lane et Milne, \$500.

Mme Ernest F. Herwig à la Industrial Homestead Ass'n, terrain, Prytanée, Clio, Erato et St-Charles, \$2,500.

Acquéreur au vendeur, même propriété, \$2,500.

Samuel Madison à la Mutual Bldg and Homestead Ass'n, terrain, Monroe, Apple, Eagle et Nelson, \$900.

Acquéreur au vendeur, même propriété, \$900.

Christian D. Rodick Jr à Peter A. Fabacher, bail de la propriété Nos 3100-04 rue Banks, encoignure Salcedo, Ilet Lopez et Baudin, pour un an, à \$25 par mois.

ATHÉNÉE LOUISIANAIS

Groupe de l'Alliance Française

CONCOURS DE 1913-1914.

PROGRAMME:

L'Athénée Louisianais propose le sujet suivant aux personnes qui désirent prendre part au concours:

"LES ORATEURS DE LA REVOLUTION FRANÇAISE".

Les manuscrits seront reçus jusqu'au 1^{er} Mars 1914 inclusivement.

L'auteur du manuscrit qui aura été jugé le meilleur recevra une médaille d'or et un prix de \$50.00 en espèces, si le comité juge le manuscrit digne d'être couronné.

L'Athénée, s'il le juge utile, accordera une seconde médaille.

Toute personne résidant en Louisiane est invitée à concourir.

Les manuscrits devront être écrits aussi lisiblement que possible, sur papier ayant une marge, et seulement sur le recto. Ils ne devront pas dépasser 30 pages. Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre seulement l'enveloppe contenant le nom du concurrent qui a mérité le prix, pour s'assurer qu'il est dans les conditions du concours.

Tout manuscrit couronné sera publié dans le journal de l'Athénée.

La présentation des prix se fera dans une séance publique. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Le nom du lauréat ou de la lauréate sera proclamé après la lecture du manuscrit qui aura obtenu le prix.

Les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées, seront lues devant le public.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise sera mis hors de concours.

Toute personne qui aura obtenu la médaille ne pourra plus concourir.

Les manuscrits seront adressés au Secrétaire.

Le Secrétaire Perpétuel,
BUSSIERE ROUEN,
"P. O. BOX 725",
Nouvelle-Orléans.

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession d'Isaac Delgado.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 99,804 — Division A. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte de la plantation "Alabama" pour le mois de septembre, 1913, présenté par George W. Boutcher, Samuel Snodgrass et George O. Allaire, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
JOHN BYMOND, JR., Avocat.
oct19,13

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Martha Washington Silk, veuve de John H. Keller.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,934 — Division C. — Attendu que William H. Bosley a présenté une pétition à la Cour dans le but d'obtenir des lettres dative ex-officio testamentaire dans la succession de Martha Washington Silk, veuve de John H. Keller, décédé testat.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
ANDREW HELG, JR., Avocat.
oct19,13

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de James J. Garry.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,904 — Division B. — Attendu que Peter J. Phelan, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de James J. Garry, décédé testat.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
M. D. DIMITRY, Avocat.
oct-14,13

The Allenburys' Foods

MOTHER AND CHILD. Baby 13 months of age. Fed from birth on Allenburys' Foods.

Une Bonne Portance dans la Vie.

Les mères doivent savoir que une bonne santé est essentielle à leur enfant pour l'avenir. Un enfant mal nourri s'en ressent plus tard. Un arive pas au plein développement de sa taille et manque de vigueur. Si vous ne pouvez pas nourrir votre enfant, donnez-lui une nourriture qui remplace le lait maternel. Aucun lait de vache, même renfermant de l'amidon ou fait de vache non coupé n'est fondé à un enfant au-dessous de 6 ou 7 ans.

Les Allenburys' Foods sont préparés de façon à rendre le lait de vache assimilable au lait humain, et sont digérés facilement.

Les Allenburys' Foods

NOURRITURE No 1. De la naissance à 3 mois.
NOURRITURE No 2. De 3 à 6 mois.
NOURRITURE No 3. De 6 mois à plus.

Pamphlet traitant de la Nourriture des Enfants donné gratuitement.

ALLEN & HANBURYS Ltd., 37, Lombard Street, LONDON.

SPORTSMEN'S SPECIAL

FRISCO LINES

LOUISIANA SOUTHERN R. R.
(N. O. T. & M. R. R. CO., LESSEE)

SHELL BEACH

TOUS LES DIMANCHES

Départ Ar. Shell Beach 5:00 A. M. || Départ Shell Beach 4:10 P. M.
6:05 A. M. || Ar. Nouvelle-Orléans 5:15 P. M.
Arrêts: Rue Poland, Avenue Friscoville, St. Bernard, Reggio, Ysclosky.

SERVICE PAR MOTOR-CARS

\$1.00 Aller et Retour SAMEDI ET DIMANCHE sur tous les trains.

Pêche et chasse de premier choix. Appât sur les lieux à Shell Beach. Bon Restaurant.

Le service ci-dessus est en plus des trains réguliers.